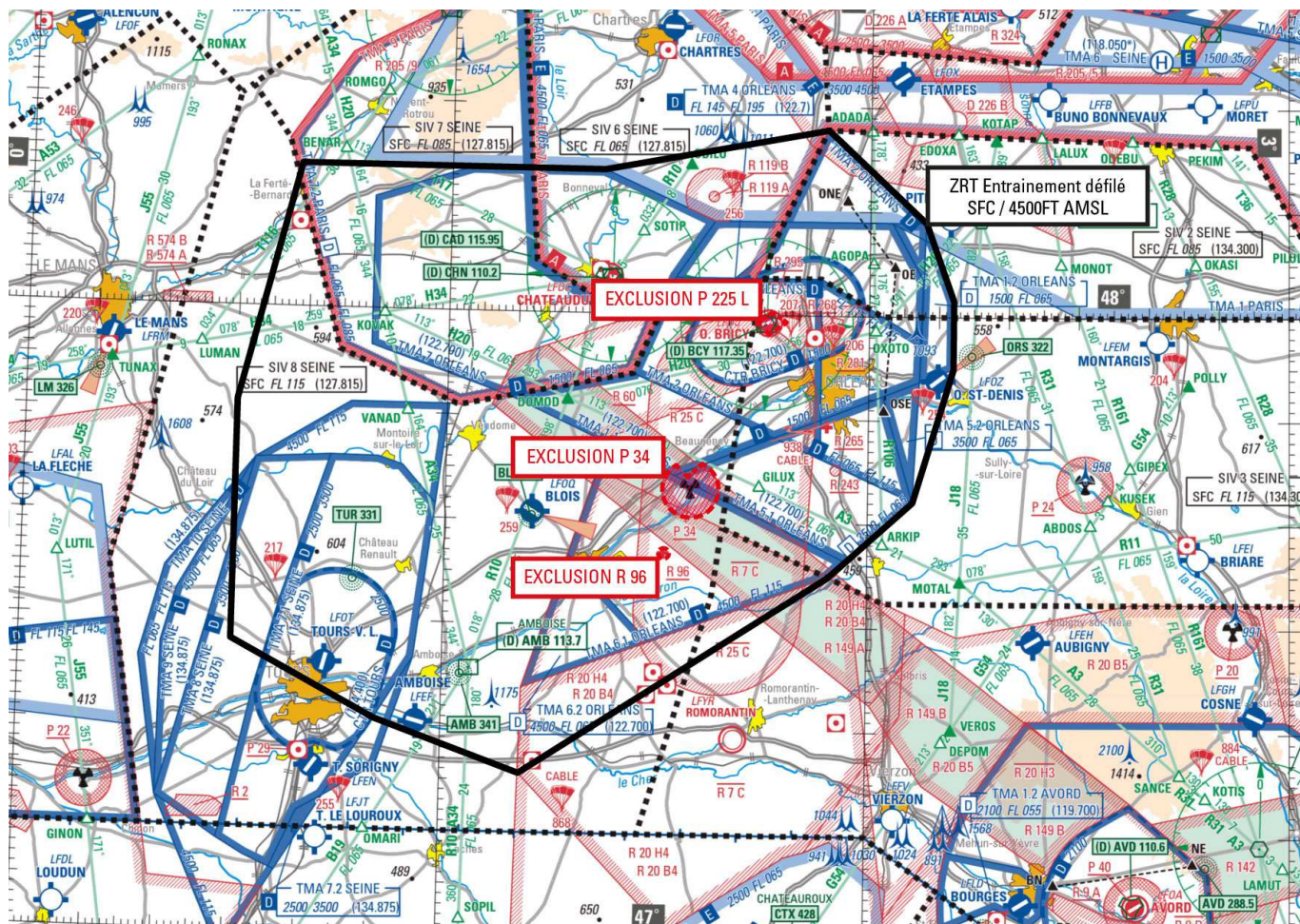


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'entraînement au défilé aérien du 14 juillet dans la région d'Orléans et Tours

En vigueur : Du 30 juin au 04 juillet 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Châteaudun LFOC, Orléans Bricy LFOJ, Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ, Tours-Val-de-Loire LFOT, Amboise Dierre LFEF, Blois-Le-Breuil LFOQ



Extrait carte 1/1 000 000 SIA "France Nord" - Édition 2022

ACTIVITÉ
Entraînement au défilé aérien du 14 juillet 2022 dans la région d'Orléans et Tours
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Judi 30 juin : 0800-1030
Reports éventuels : Vendredi 1 ^{er} et lundi 04 juillet : 0800-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Orléans Bricy APP/TWR :	122.700 MHz, 124.800 MHz
Seine APP :	134.875 MHz
Tours TWR/INFO :	124.400 MHz
Saint Denis de l'Hôtel INFO :	122.400 MHz
Blois INFO :	118.455 MHz
Paris INFO :	129.625 MHz, 126.100 MHz
Seine INFO :	127.815 MHz, 134.300 MHz
RAKI INFO :	143.550 MHz, 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Bricy APP

STATUT

ZRT, qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP (122.700 MHz) :

- ◆ ACFT participant au défilé,
- ◆ ACFT CAG IFR préalablement autorisés en procédure arrivée ou départ d'Orléans Bricy, Tours Val-de-Loire et Saint Denis de l'Hôtel (*cela reste soumis à l'autorisation du chef de quart d'Orléans Bricy*),
- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Bricy APP

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

Limites latérales :

48°13'45" N - 000°38'24" E
 48°13'47" N - 001°21'49" E
 48°17'50" N - 001°53'50" E
 48°09'00" N - 002°08'00" E
 48°01'33" N - 002°12'00" E
 47°55'00" N - 002°12'00" E
 47°42'12" N - 002°06'19" E
 47°34'54" N - 001°54'24" E
 47°15'42" N - 001°11'06" E
 47°20'40" N - 000°50'30" E
 47°28'00" N - 000°30'00" E
 47°51'00" N - 000°30'00" E
 48°13'45" N - 000°38'24" E

à l'exclusion des zones suivantes :
LF-P 34, LF-P 225L, LF-R 96.

- Les points définissant les limites latérales, listés ci-dessus sont utilisés comme points d'entrée dans la ZRT pour les aéronefs en CAG VFR ou CAM V.

Limites verticales :

SFC / 4500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant les périodes d'activité :**1 - Aérodomes**

Les aérodomes suivants seront fermés à tout trafic :

- ◆ Blois-Le Breuil (LFOQ),
- ◆ Amboise-Dierre (LFEF),
- ◆ Châteaudun (LFOC).

Restrictions :

- ◆ L'aérodomme d'Orléans Bricy (LFOJ) sera réservé aux seuls aéronefs participants, sauf missions prioritaires sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans-Bricy,
- ◆ Les aérodommes de Tours-Val-de-Loire (LFOT) et de Saint Denis de l'Hôtel (LFOZ) seront réservés aux aéronefs CAG IFR et aux vols prioritaires (*missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique*), sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans-Bricy.

2 - Activités suspendues dans la ZRT

- ◆ Toute activité aéronautique est suspendue à l'intérieur de la ZRT : aéromodélisme, aéronef qui circule sans équipage à bord, voltige, parachutage, treuil, planeurs, moto-planeurs, parapentes (*motorisés ou non*), ULM, autogires, dirigeables, ballons (*libres, captifs ou baudruches*), deltaplanes ou tout autre appareil volant, motorisé ou non.
- ◆ Activités vélivoles sur itinéraires dérogoires et en espace aérien déclassable (*TMA 1.2 Orléans*) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux.

3 - Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

Aucune activité ne sera programmée dans les zones suivantes :

- ◆ LF-R 60 Beauce,
- ◆ LF-R 119 A et B Bouard,
- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ◆ LF-R 243 La Ferté Saint Aubin,
- ◆ LF-R 265 La Grémuse,
- ◆ LF-R 268 Cercottes,
- ◆ LF-R 281 Orléans Cercottes,
- ◆ LF-R 295 Bricy,
- ◆ RMZ-TMZ Bricy (*publié par voie de SUP AIP*).

4 - Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel et Tours Val de Loire**CAG/IFR :**

- ◆ Tous les départs ou arrivées sont soumis à l'autorisation du chef de quart d'Orléans-Bricy.

5 - Activité hors ZRT

- ◆ Forte activité d'aéronefs militaires en rejointe et en sortie de ZRT.

ORGANISMES À CONTACTER

Avant l'entraînement :

Directeur des vols - Base Aérienne 123
GAA 1A123/CDMT
BP 30130
45143 Saint Jean de la Ruelle cedex

Téléphone : 02 38 42 66 55 / PNIA : 811 123 66 61
e-mail : ba123.opo-dirvol-h24.fct@intradef.gouv.fr

Pendant l'entraînement :

Approche de Bricy (*Chef de Quart*)- Tél : 02 38 42 66 45 / PNIA : 811 523 50 01 ou 862 123 60 26 / GSM : 06 72 85 97 23